

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/333 du 5/05/1983
/MTPS/DGTFP/DFP/16
Portant reclassement et nomination
de Madame DOUNG-NGOYE née MOMBOD
NLANGUI Elisabeth, Institutrice
Principale de 3^e Echelon des Servi-
ces Sociaux (Enseignement)./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT. /-

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
(/ISAS ; 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/EP du 21.3.58 fixant le règlement sur la sol-
de des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/EP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/EP du 5.7.62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
D.B. (/u le décret 62/198/EP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/50/EP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'ef-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchi-
que des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rempla-
çant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du
22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/EP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/454 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
D.C.F. (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts des Mem-
bres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 6922/MEN.SGEN.DEC du 11 août 1978 portant ad-
mission au Concours d'Entrée à l'Institut Supérieur des Sciences
de l'Education (ISSUED) de l'Université Marion NGOUABI ;
(/u l'arrêté n° 9001/MEN.DPAA.SP.P1 du 23 Sept 1981 portant
promotion des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérar-
chie II des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année
1980 ;
(/u la lettre n° 1106/MEN.DGAS.DPAA.SP.P1 du 29.9.82 du Direc-
teur du Personnel et des Affaires Administratives ;
(/u la demande de l'intéressée en date du 18 août 1982.

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165 et 67/304 des 22.5.64 et 30.9.67 susvisés, Madame BOUNGANGOYE née MOMBOD NIANGUI Elisabeth, Institutrice Principale de 3^e échelon indice 860 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Spéciaux (Enseignement), titulaire de la Licence en Sciences de l'Education et du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire obtenus à la 1ère session 1981 à l'Université Marien NGOUABI, est reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée Inspectrice de l'Enseignement Primaire de 2^e échelon, indice 920 ~~accr~~ = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 5 Mai 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA OBA

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMBA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetounba LAKOUZOU

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGTFP/DFP..... 3
DB..... 3
DCF..... 2
MEN..... 3
DP..... 3
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGCM/BC..... 2